



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT EDUC'ACTION DE L'ACADEMIE DE NICE

CSA Académique

Rectorat de Nice, le 17 octobre 2025

Madame la Rectrice, chères et chers collègues,

La CGT Éduc'Action de l'Académie de Nice tient d'abord à rendre hommage à nos collègues Dominique Bernard et Samuel Paty assassiné en ce mois d'octobre il y a 2 ans et 5 ans. Ils ont payé de leur vie le simple fait d'exercer leur métier, de défendre l'École comme pilier de la République et comme espace d'émancipation.

Nous voulons que vous vous souveniez que leurs mémoires accompagnent chaque jour nos collègues. Elles sont partie intégrante d'un décor dans lequel ils se sentent à juste titre et à plein d'égard, presque à tous les égards, abandonnés par leur employeur. L'étude TALIS 2024 de l'OCDE le confirme : seuls 4 % des enseignants français estiment que leur métier est valorisé par la société. Comme l'a rappelé Gaëlle Paty, sœur de Samuel, les minutes de silence sont « parfaitement inutiles » si elles ne s'accompagnent pas de mesures concrètes. Samuel Paty a été laissé seul face aux menaces. L'institution n'a pas su le protéger. Elle n'a pas su non plus protéger Caroline Grandjean victime de menaces et d'insultes homophobes qui s'est donné la mort le jour de la rentrée. Bien au contraire, selon sa compagne, elle a contribué à l'acculer dans son malheur.

Lorsque nous commémorons, nous le faisons pour rappeler à notre hiérarchie qu'elle est défaillante, qu'elle n'assume pas ses responsabilités, qu'elle ne protège pas réellement ses personnels et ne leur donne pas les moyens d'exercer leur mission en sécurité et dans la dignité. Elle est aussi auteure de ce désarroi. Nous le disons clairement : cette institution est honteuse. Et nous savons qu'elle ne rougira pas de ce constat.

Les mots de soutien que vous adressez aux personnels valent sans doute autant à vos yeux que ceux que nous vous adressons aujourd'hui. Pas grand-chose. La formule de rentrée usitée signée Elisabeth Borne « Je sais pouvoir compter sur votre engagement, et je veux vous assurer de mon soutien indéfectible. Ensemble, avec confiance et détermination, nous continuerons à faire grandir l'École de la République » ne flattent personne mais exacerbe frustration et colère.

Édouard Geffray lui a succédé... pour quelques semaines. On peut lui reconnaître qu'il est un spécialiste à la différence de la longue liste de ministres éphémères, peu intéressés et peu compétents. C'est un spécialiste de la démolition d'abord comme directeur des ressources humaines puis de l'enseignement scolaire, bras droit de Jean-Michel Blanquer. Il est directement comptable des réformes que nous avons combattues : « loi de transformation de la fonction publique », « École de la confiance », généralisation de l'évaluation, « choc des savoirs », réforme du bac, réforme de la voie professionnelle. Sa nomination n'est pas une rupture : c'est une provocation. Elle annonce la poursuite de politiques délétères qui abîment les personnels et les élèves. Les personnels expriment massivement leur rejet, mais on leur impose la continuité du mépris. Nous n'attendons rien de lui, et nous n'avons rien à lui demander. Nous nous tenons prêt à combattre.

En revanche, Madame la Rectrice, nous avons beaucoup à exiger de vous. En tant que représentante de l'État employeur, vous portez la responsabilité pleine et entière des choix que vous faites comme de ceux que vous refusez de faire. Puisque c'est un CSA de rentrée parlons-en.

Les classes sont surchargées dans le secondaire. 36 ou 37 élèves par classe de lycée sont devenus la norme. Avec les adultes, ce sont 38 ou 39 personnes par salle, chaque heure. C'est parfois jusqu'à 30 en collège. Fréquemment le taux d'occupation des salles violent les normes de sécurité, notamment incendie. D'autre part, ces conditions d'exercice font peser un risque sur la santé des personnels.

La poursuite du programme de formation à marche forcée des professeurs de français en collège n'est pas bien accueilli. Le programme de l'année des « lundi des lettres » est extrêmement dense. Ce sont des heures à n'en plus finir, un surtravail obligatoire et non-rémunéré. Alors même que la plupart des organisations syndicales avait pointé le mal-être des collègues face à cela l'an dernier vous avez fait le choix d'alourdir le fardeau cette année. C'est parfaitement injuste et vécu comme tel.

Concernant l'amiante, nous n'allons pas reprendre l'ensemble de nos propos tenus lors de la F3SCT de la semaine passée, mais nous tenons à redire avec force notre indignation. Une indignation d'autant plus vive que nous avons découvert stupéfaits la manière dont vous traitez les Dangers Graves et Imminents. En effet, reprenons une fois encore l'exemple de l'école Jean-Jaurès du Luc. La F3SCT a visité, a travaillé, s'est réunie, a préconisé. La première de ces préconisations était limpide : s'abstenir d'utiliser les locaux suspects. Elle n'a pas été suivie. Pourtant, cette mesure était à la fois simple, de bon sens et juridiquement fondée, puisque c'est exactement ce que tout employeur de France est tenu de faire dans une telle situation. Peut-on encore parler de respect du dialogue social lorsque les préconisations des instances sont ainsi ignorées ? Mais le plus grave est ailleurs : la première trace concrète de votre action n'apparaît que quatre mois après la visite, et sept mois plus tard, personnels comme usagers demeurent exposés à un risque mortel. C'est inacceptable.

Enfin, la CGT tient à vous rappeler que les assistants d'éducation disposent pleinement du droit de grève. C'est à priori utile de le faire vu nos constats. L'absence des AED gréviste se remarque immédiatement, ce qui souligne leur rôle essentiel. Or, nous constatons trop souvent pressions, remarques déplacées, voire non-renouvellements de contrats après des mobilisations. Habituellement, nous aurions conclu ce paragraphe en exigeant un rappel à l'ordre. Vous nous demanderiez alors : « Qui ? Où ? Quoi ? ». Soit. Mais au vu de la continuité de ces pratiques, nous doutons fortement que quoi que ce soit réellement fait. L'an dernier, en avril, nous vous avions signalé une principale de collège qui avait bafoué le droit de grève en remplaçant les grévistes... par des parents d'élèves volontaires, et en se félicitant publiquement de cette forfaiture. Qu'en est-il advenu ? A-t-elle été sanctionnée ? A-t-elle été laissée libre de poursuivre ses agissements, notamment cette habitude scandaleuse de mettre fin aux contrats des AED au bout de 4 ou 5 ans pour éviter leur CDIisation ?

Madame la Rectrice, dans un ministère prompt à rappeler aux agents leurs responsabilités, nous vous rappelons les vôtres : celles d'un employeur. Nous vous rappelons aussi que la continuité du service public dépend des agents et d'eux seuls et que lorsque 96% d'entre eux estime que leur métier est socialement dévalorisé c'est donc à cela en tout premier que vous devriez vous attacher. La souffrance au travail explose. Les ministres passent, l'administration reste et engage directement la sécurité et la dignité des personnels. Vous avez toute latitude pour faire du soin et de la protection des agents la priorité et de la traduire en actes concrets.

La CGT utilisera tous les leviers à sa disposition pour faire respecter les droits des personnels. La CGT continuera de porter haut et fort ces exigences, dans les instances, dans les tribunaux comme dans la rue, aux côtés des personnels mobilisés. Le 6 novembre prochain elle appelle les personnels à se mettre massivement en grève contre les projets de budget mais surtout pour le droit de vivre bien et de vivre mieux.

*Olivier GERARD et Olivier CLERC
Pour la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice*